

Question :

Quelle est la science nécessaire au prédicateur, et à celui qui ordonne le convenable et interdit le blâmable ?

Réponse :

Toute personne appelant à la religion d'Allah, ordonnant le convenable et interdisant le blâmable doit avoir un certain savoir conformément à la parole d'Allah (Exalté soit-Il) qui dit : « **Dis: Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente.** » Ce savoir est la parole d'Allah écrite dans Son Livre Saint, et la parole du Messenger (صلى الله عليه وسلم) rapportée dans sa Sunna authentique. Chacun doit étudier le Noble Coran et la Sunna purifiée; pour qu'il connaisse les commandements d'Allah et Ses interdictions, la tradition du messenger (صلى الله عليه وسلم) dans son appel à (la religion d') Allah et dans son rejet de tout ce qui est blâmable, et pour connaître la tradition de ses compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux); chacun doit réviser les ouvrages du hadith, tout en accordant le plus grand soin au Noble Coran, et réviser les opinions des ulémas à ce sujet. Ils ont largement traité cette affaire et l'ont bien expliquée.

Toute personne qui prend en charge cette tâche doit s'appliquer pour avoir une clairvoyance envers le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messenger (صلى الله عليه وسلم), afin de poser les choses à leur place: l'appel au bien à sa place et l'ordonnance du convenable à sa place, selon une clairvoyance et un savoir pour qu'elle ne rejette pas le blâmable en exposant ce qui est pire, et pour qu'elle n'ordonne pas le convenable d'une manière qui suscite un acte blâmable pire encore que le fait de laisser cet acte convenable souhaité.

Ce qui est souhaité, c'est que le prédicateur doit posséder un savoir pour évaluer correctement les choses.

Fatwa de son éminence Cheikh `Abd Al-Aziz Ibn 'Aballah Ibn Baz (qu'Allah lui fasse miséricorde).

